

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 26 Janvier 2018

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 26 Janvier 2018, à partir de 9h00, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY
Perrine CHARVOLIN-VOLTA
Laura MARTINEZ

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 Décembre 2017

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 31/12/2017 :

- Carnet de commandes : 9.09M€ (hors Carnot) – dont 1.5M€ de contrats européens
- Carnet de négociation : 2.9M€
- Facturation : 10M€
- Trésorerie reste à un très bon niveau

La situation de la société est très saine.

3. Présentation des comptes du CE pour l'année 2017

Les comptes du CE pour l'année 2017 ont été présentés.
Aucune remarque particulière n'a été formulée.

4. Informations / Discussion sur la nouvelle politique de missions et de remboursement de notes de frais au sein de Centrale Innovation

Suite au message envoyé au mois de Janvier concernant la politique de missions au sein de Centrale Innovation, de nombreux avis ont été reçus concernant les raisons de ce qui apparaît comme une rigidification des règles. Les discussions ont permis de mettre en évidence les arguments expliquant ce cadre :

- ✓ Au niveau des missions et remboursements de notes de frais, cette politique de voyages était nécessaire pour la mise en place de la plateforme Traveldoo,
- ✓ Une définition plus précise des règles a également dû être écrite afin de limiter des dérives constatées en plus grand nombre chaque année,
- ✓ De plus, les financeurs publics tels que la Commission Européenne demandent, lors des audits, la présentation des politiques d'achats et de missions afin d'identifier si les dépenses justifiées sont en cohérence avec leur propre règlement et avec celui de l'organisme audité.

Cependant, comme cela était mentionné dans le message envoyé en Janvier 2018, si les plafonds indiqués posent problème pour des cas spécifiques, il faut prendre contact avec Centrale Innovation, des dérogations sont possibles de manière ponctuelle et justifiée (réception d'une délégation étrangère par exemple).

5. Information concernant la possibilité de mise en place du bulletin dématérialisé

Centrale Innovation a été démarchée pour la mise en place du bulletin dématérialisé. Cette mise en place n'est pas obligatoire. et si la société veut la mettre en place, cela est possible.

Les modalités de mise en place sont assouplis depuis le 1^{er} janvier 2017 ; à savoir que l'employeur peut généraliser la remise des bulletins de paie dématérialisés, et c'est à la demande du salarié, que le bulletin papier devient l'option.

Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion après discussion auprès des salariés.

6. Mise en place d'une procédure de recueil de signalement effectué par un lanceur d'alerte

La procédure de recueil de signalement effectué par un lanceur d'alerte a été présentée.

Il est souligné que le fait que le signalement doit être effectué auprès de la présidente du Directoire peut poser problème. Il est donc proposé qu'en cas de difficultés pour le salarié de signaler auprès de la présidente du Directoire, il a toujours la possibilité de passer par ses représentants auprès de la DUP ou du CHSCT.

7. Questions diverses

- Les taux de cotisation ont été modifiés à compter du 1^{er} Janvier 2018
- Une discussion sera menée courant 2018 concernant la renégociation du tarif de la mutuelle de Centrale Innovation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h30.

La prochaine réunion du CE aura lieu le ***Lundi 26 Février 2018 à 14h00.***

A Ecully, le 26 Janvier 2018,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation



